



UNITED SYSTEMS EUROPE

Une association avec l'objectif de contribuer à la création et la croissance d'un marché européen sûr, harmonisé, durable & socialement acceptable pour les systèmes de véhicules opérées manuellement, automatisée et autonome dans les domaines aérien, terrestre, nautique et statiale

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Contexte & Remerciements	4
Vision	5
Directives de base	5
Mots & concepts clés	6
Objectifs généraux	7
Principes de travail	8
Objectifs	9
<ul style="list-style-type: none"> • Interaction, promotion de la compréhension & accessibilité de l'information • Promotion et développement des opérations avec des systèmes MAA 	
Secteurs d'application, domaines, groupes de travail & thèmes	11
<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs d'application • Domaines d'importance • Groupes de travail • Thèmes <ul style="list-style-type: none"> - Éducation, formation, examen, et qualification - Questions opérationnelles - Réglementation, normes et utilisation - Sécurité - Soutien, promotion & sensibilisation - Questions techniques 	
Faciliter l'accès à l'information	13
Coordination	14
<ul style="list-style-type: none"> • Organisations européennes • Organisations internationales • Groupes d'intérêt • Organismes de normalisation & groupes de coordination 	
Documents, services & musée	15
Informations & prestation de services	17
Pollinisation croisée	17
Structure et fonctions	18
Equipe de gestion initiale & Equipe de gestion régulière	20
Flux de communications	21
Participation	22
<ul style="list-style-type: none"> • Représentants de l'industrie <ul style="list-style-type: none"> - Exploitants - Producteurs - Entreprises & organisations prestataires de services - Clients actuels & futurs (des opérateurs) - Pôles technologiques et industriels - Groupes d'intérêt nationaux, européens & internationaux • Universités, instituts de recherche & centres de connaissances • Entités publiques chargées du développement économique et/ou industriel • Organisations internationales. • Consortiums subventionnés par l'Union européenne. • Autres parties prenantes. 	
Couverture géographique	24
<ul style="list-style-type: none"> • Européenne <ul style="list-style-type: none"> - Etats membres de l'Union européenne (UE) - Régions extérieures des Etats membres de l'UE - Pays & territoires outremer des Etats membres de l'UE - Micro-Etats européens - Pays & territoires associés aux programmes de subventions de l'UE - Royaume-Uni - Suisse • Non européenne 	
Moyens financiers	24
Secteurs d'activité et groupes de travail	25



UNITED SYSTEMS EUROPE

PREAMBULE

Les systèmes pilotés à distance, automatisés, voire autonomes, figurent parmi les évolutions technologiques et industrielles majeures du XXIème siècle. Leurs champs d'application sont multiples : ils sont notamment utilisés dans l'industrie, les transports, l'énergie, l'agriculture, et les limites de leur potentiel n'ont pas encore été perçues à ce jour.

Pourtant, la dispersion des structures et des initiatives de cette nouvelle industrie constitue encore un frein important à son développement. Plusieurs pays ont créé des plateformes d'échanges entre les pouvoirs publics et l'industrie de ces nouveaux systèmes, mais la mise en place de la nouvelle réglementation européenne concernant les drones civils fait en particulier apparaître une forte nécessité de concertation entre les parties prenantes à l'échelle européenne. Cette concertation doit en outre s'accompagner d'actions de promotion et d'aide au développement des filières concernées tant sur le plan politique que sociétal.

Au vu de ces considérations, l'association USE se propose de rassembler les énergies contribuant à l'objectif de développement du marché européen des systèmes opérés manuellement, automatisés et autonomes dans les domaines aérien, terrestre, nautique et spatial.

La déclaration de Madrid du 24 janvier 2019

Lors de la conférence RPAS CivOps 2019 (23 et 24 janvier 2019), organisée par la société Blyenburgh & Co, France en coordination avec l'AESA (Autorité espagnole de l'aviation civile), les participants ont publié la déclaration de Madrid selon laquelle :

- La Commission européenne et ses agences demandent de poursuivre le travail avec les partenariats publics-privés sur plusieurs questions d'importance, afin d'atteindre un consensus européen, pour la mise en œuvre effective de la réglementation européenne sur les drones ;
- Un grand nombre de problèmes doivent encore être résolus pour garantir un niveau de sécurité élevé et harmonisé au niveau de l'UE et pour faciliter les opérations transfrontalières ;
- Actuellement, le concept de U-space n'a pas été clairement défini et dans ce contexte, un règlement sur la fourniture de services U-space sera nécessaire ;
- Il existe d'importantes communautés d'opérateurs de drones dans la plupart des pays de l'UE ;
- Des investissements en recherche et développement sont encore nécessaires dans divers domaines liés aux drones ;
- Tenir le grand public correctement informé et répondre aux attentes de la société est primordial ;
- Ils partagent une vision commune concernant le positionnement international favorable des communautés européennes de fabrication, d'exploitation et de fourniture de services liées aux drones.

Dans le but de contribuer à l'harmonisation de l'UE, sous réserve de la disponibilité des ressources, les participants à la conférence ont exprimé leur intérêt à s'efforcer de :

- Coordonner leurs activités réglementaires nationales relatives aux drones ;
- Coopérer pour définir des positions consensuelles sur les questions liées aux drones, au moyen de groupes de travail conjoints, et par le partage de documents pertinents ;
- Explorer des contributions coordonnées à la création d'un cadre institutionnel pour les services U-space ;
- Partager connaissances et informations sur les programmes de R&D financés et de démonstrateur liés aux drones ;
- Partager leurs expériences respectives sur des scénarios standards possibles pour la catégorie opérationnelle « Spécifique » ;
- Partager connaissances et expériences, et échanger des informations sur les positions définies au niveau national relatives à la sécurité liée aux drones, et si possible sur la sûreté, la protection des données et la confidentialité, et les questions environnementales, et parvenir à des positions consensuelles sur ces questions ;
- Partager connaissances et expérience, et échanger des informations sur les questions opérationnelles liées aux drones, pour pouvoir informer la presse et le grand public sur les bénéfices sociétaux et démontrer la conformité aux attentes de la société.

Drone REGIM (fevrier 2019 - janvier 2021)

En réponse à la Déclaration de Madrid, UVS International, une association enregistrée aux Pays-Bas (2000), a lancé le programme Drone Regulation Implementation (Drone REGIM). L'objectif de cette action communautaire était de créer une structure et une méthodologie de travail permettant de fédérer les membres de la communauté européenne des drones [avec un accent sur les petites et moyennes entreprises (PME)] dans des groupes de travail multinationaux avec l'intention de produire des documents d'orientation, contribuer aux efforts de normalisation existants et, en coordination avec le groupe NAARIC (voir ci-dessous), définir des recommandations consensuelles sur des sujets identifiés par la communauté actuelle des drones comme étant urgents.

Drone REGIM a réuni 128 personnes de 98 entreprises & organisations dans 24 pays.

En raison de la cessation d'activité d'UVS International en janvier 2021, Drone REGIM a également été contraint de cesser ses activités.

NAARIC (30 avril 2019 - maintenant)

La Déclaration de Madrid a également motivé l'Autorité nationale de l'aviation des Pays-Bas à lancer la création du Groupe de mise en œuvre de la réglementation de l'Autorité nationale de l'aviation (NAARIC). La réunion de fondation de ce groupe a eu lieu au Secrétariat général du Benelux à Bruxelles, le 30 avril 2019, et a réuni les AAN de Belgique, de France, d'Allemagne, des Pays-Bas et d'Espagne. Depuis lors, les autorités aéronautiques nationales suivantes ont également adhéré : Autriche, Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Royaume-Uni.

L'objectif de NAARIC est de coordonner les approches nationales relatives à certains aspects de la mise en œuvre de la réglementation de l'UE sur les drones.

REMERCIEMENTS

En janvier 2021, compte tenu de ce qui précède, Blyenburgh & Co, France, a lancé l'initiative de créer l'association United Systems Europe (USE).

43 experts en la matière, aux compétences complémentaires, provenant de 8 pays (Autriche, Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suisse), agissant en leur nom personnel, ont participé à un « groupe de cadrage » qui a produit au moyen de nombreux e-mails, entretiens téléphoniques, et souvent des visioconférences hebdomadaires, les objectifs de la fondation. Ces personnes sont chaleureusement remerciées d'avoir trouvé le temps d'apporter leurs précieuses contributions et d'avoir permis de formaliser cette initiative.



UNITED SYSTEMS EUROPE

VISION

L'association vise à rassembler la communauté européenne des parties prenantes dans le domaine des systèmes véhicules manuellement opérés, automatisés ou autonomes (MAA) non militaires, déployés dans les milieux aériens, terrestres, nautiques et spatiaux, avec un accent particulier sur les entreprises (petites, moyennes et grandes - y compris start-ups), les organisations non commerciales et les organismes publics menant des opérations professionnelles [commerciales et non commerciales (y compris les entreprises effectuant des opérations pour leurs propres besoins internes)] avec des systèmes sans pilote (exploitants).

L'objectif est de produire, en coordination avec toutes les autorités de régulation et parties prenantes concernées, des contributions et des propositions harmonisées permettant la consolidation et la croissance d'un marché durable et socialement acceptable pour une exploitation sûre et évolutive des systèmes MAA à toutes fins possibles actuelles et futures, aux niveaux national, européen et international.

A cet effet, l'association appuiera ses travaux sur des concepts technologiques existants et en développement.

En d'autres termes, l'association s'efforce d'initialement servir comme un conseil européen de systèmes MAA.

DIRECTIVES DE BASE

L'association s'efforce de respecter les lignes directrices suivantes :

1. Compte tenu du potentiel de croisement des technologies et des services entre les secteurs d'application, aborder de manière transverse les systèmes MAA déployés dans les milieux aériens, terrestres, nautiques & spatiaux ;
2. En fonction de l'expertise pertinente disponible dans la fondation, une approche progressive sera adoptée pour aborder les 4 secteurs d'application;
3. Les activités initiales porteront sur les systèmes MAA dans le secteur aérien ;
4. Déployer ses activités avec et pour l'Europe, mais en contact et coordination avec le reste du monde;
5. Créer une structure organisationnelle d'entreprise durable ;
6. Agir en toute transparence avec les institutions et ses adhérents ;
7. Créer un forum réunissant tous les acteurs de l'écosystème européen des systèmes MAA;
8. Promouvoir le dialogue et la compréhension sectoriels et intersectoriels;
9. Prendre activement des mesures pour promouvoir la coordination et la coopération avec toutes les parties prenantes concernées ;
10. En tenant compte des exigences applicables en matière de sûreté, de sécurité, de confidentialité et d'environnement, produire des livrables communautaires qui favoriseront le développement d'un marché sûr et durable ;
11. Éviter la duplication des efforts avec d'autres initiatives ;
12. Agir en tant que caisse de résonance pour la Commission européenne et les agences de l'Union européenne ;
13. Contribuer à la création d'un marché des opérations hors de la vue du télépilote (programmées et/ou autonomes) sûres et durable dans tous les secteurs économiques d'application ;
14. Mettre en évidence les avantages sociétaux et économiques des systèmes sans pilote;
15. Positionner et promouvoir la R&D et les concepts européens à l'international.



UNITED SYSTEMS EUROPE

MOTS & CONCEPTS CLÉS

(par ordre alphabétique)

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Acceptation• Accès à l'information• Avantages sociétaux• Cas d'utilisation• Communiquer• Compréhension commune• Coopération• Coordination• Déclaration de Madrid• Développement du marché• Éducation/Formation & Examen• Environnement• Fédérer• Gestion du trafic aérien• Harmonisation• Informations aéronautiques• Infrastructures• Licences de pilote• Meilleures pratiques• Mobilité aérienne urbaine• Normes• Opérateurs• Opérations | <ul style="list-style-type: none">• Parties prenantes• Prestations de service• Protection des données & respect de la vie privée• Partage des connaissances• Pas de duplication des efforts• Prestations de service de système sans pilote• Recherche & développement• Réglementation & Mise en œuvre• Réseau de systèmes sans pilote• Sensibilisation du public• Sécurité• Sûreté• Sites d'essai & démonstration• Sous-systèmes de système sans pilote• Systèmes automatisés• Systèmes autonomes• Systèmes sans pilote• Technologie (lacunes)• Transparence• U-space• Validation & Démonstration |
|--|---|

SYSTÈMES MAA

Systèmes de véhicules opérés manuellement, automatisés et autonomes (MAA) sont ceux déployés pour des applications professionnelles et de recherche non militaires dans les 4 environnements opérationnels suivants : aérien (système d'avions sans pilote à bord), terrestre, nautique (surface & sous-surface), spatial.

OPERATIONS AVEC DES SYSTÈMES MAA

Operations non militaires

Les opérations non militaires se répartissent en deux catégories :

- **Commerciales** Opérations réalisées par les entreprises pour des clients payants.
- **Non-commerciales** Opérations réalisées par des entreprises ou organisations sans contrepartie financière externe de la part de clients.

Operations d'entreprise

Les opérations non-commerciales comprennent les opérations d'entreprise, qui doivent être comprises comme : les opérations effectuées par des entreprises ou des organisations pour répondre à leurs propres besoins internes.



UNITED SYSTEMS EUROPE

OBJECTIFS GENERAUX

Pour atteindre son but l'association s'efforce, entre autres, de :

1. Contribuer de manière proactive à faciliter les relations et l'interaction entre la communauté des exploitants de systèmes MAA et les autorités de régulation ;
2. Faciliter les relations et l'interaction entre les différents groupes d'intérêt nationaux, européens et internationaux;
3. Identifier les connaissances et l'expertise existantes;
4. Promouvoir l'harmonisation à l'échelle de l'Union européenne des approches nationales sur des sujets d'intérêt commun ;
5. Identifier et traiter les questions réglementaires qui relèvent de la responsabilité des différents États membres de l'Union européenne ;
6. Contribuer à l'harmonisation des approches nationales en tenant compte des documents pertinents existants et des meilleures pratiques ;
7. Contribuer à accélérer le processus d'harmonisation dans l'Union européenne ;
8. Identifier les lacunes dans la réglementation et les règles d'application de l'Union européenne et formuler des propositions de solutions possibles ;
9. Contribuer à l'adaptation ou à la création de nouvelles règles et réglementations dans l'Union européenne (en fonction des besoins) ;
10. Créer un forum d'échange entre les conseils nationaux des drones civils (et organisations équivalentes concernant des systèmes terrestres, maritimes et spatiaux) et promouvant la coordination des initiatives nationales ;
11. Contribuer à l'accélération de la mise en œuvre des solutions ;
12. Guider les nouveaux arrivants dans l'écosystème des systèmes MAA ;
13. Promouvoir la sensibilisation aux systèmes MAA à différents niveaux (y compris le grand public) ;
14. Contribuer à l'acceptation sociétale des systèmes MAA ;
15. Contribuer à créer des connexions entre les secteurs de l'aviation, du transport terrestre, de la navigation et du voyage dans l'espace déjà impliqués dans les systèmes MAA et les éléments de ces secteurs qui ne sont pas encore impliqués dans ce type de système, et promouvoir l'interaction entre ces secteurs ;
16. Donner à la communauté européenne des systèmes MAA une voix fédérée aux niveaux européen et international ; et
17. Promouvoir la coordination entre les initiatives nationales, ainsi que tout autre moyen légal pouvant contribuer à l'objectif.



UNITED SYSTEMS EUROPE

PRINCIPES DE TRAVAIL

L'association s'efforce d'adhérer aux principes de travail suivants :

1. Agir avec et pour les acteurs européens, mais en restant en contact et en coordination avec les acteurs non européens.
2. Mettre l'accent sur la collaboration entre toutes les parties prenantes et la transparence.
3. Simplifier et accroître l'accès aux informations pertinentes pour toutes les parties prenantes.
4. Promouvoir la sensibilisation et l'action éducative.
5. Mutualiser des ressources communes.
6. Combler les écarts dans la communauté.
7. S'efforcer de parvenir à un accord entre les Conseils des drones civils (et organisations similaires) établis dans l'Union européenne.
8. Au moyen de contributions écrites et orales, exercer une influence sur le développement d'un marché sûr et durable pour les systèmes sans pilote (en termes de sûreté, de sécurité, de confidentialité et d'environnement).
9. Contribuer à créer un marché durable pour les opérations sécurisées hors de la vue du télépilote (programmées et/ou autonomes) de demain pour les systèmes MAA dans les secteurs de l'aviation, du transport terrestre, de la navigation et de l'aérospatiale.
10. Promouvoir l'harmonisation européenne.
11. Tenir compte des réglementations, règles et meilleures pratiques pertinentes existantes.
12. Ne pas dupliquer les efforts réalisés par d'autres parties prenantes [pas de conflits avec les activités entreprises par les initiatives existantes de l'Union européenne, [telles que celles de la Commission européenne, des agences de l'Union européenne, des entreprises communes, du Groupe de coordination des normes européennes UAS (EUSCG), d'EUROCONTROL, ou des organismes de normalisation et les consortiums financés par l'Union européenne].
13. Agir en tant que caisse de résonance pour la Commission européenne et les agences de l'Union européenne.
14. Promouvoir le développement économique et la création d'emplois dans l'Union européenne.
15. Positionner et promouvoir les concepts, produits, services, recherches et développements européens.



UNITED SYSTEMS EUROPE

OBJECTIFS

Interaction, promotion de la compréhension et accessibilité de l'information

L'association s'efforce d'être un forum reconnu où l'interaction entre les parties prenantes et les membres de l'écosystème plus large des systèmes MAA peut être établie ou améliorée.

L'association s'efforce également de :

1. Remplir le rôle de mentor pour les nouveaux entrants dans l'écosystème des systèmes MAA.
2. Promouvoir la compréhension mutuelle et la coopération concernant les exploitants de systèmes MAA entre :
 - Grands exploitants de drones (industrie) (>250 salariés ; CA >50 M€)
 - Petites et moyennes entreprises (PME) (11-250 salariés ; chiffre d'affaires < 50 millions d'euros)
 - Micro-entreprises (2-10 salariés ; CA <2 millions d'euros) et entreprises individuelles
 - Laboratoires de recherche et instituts du savoir
3. Promouvoir la compréhension mutuelle et la coopération concernant les fabricants de systèmes MAA entre :
 - Grands producteurs (industrie) (> 250 salariés)
 - Petites et moyennes entreprises (PME) (11-250 salariés ; chiffre d'affaires <50 millions d'euros)
 - Micro-entreprises (2-10 salariés ; CA <2 millions d'euros) et entreprises individuelles
 - Laboratoires de recherche et instituts du savoir
4. Promouvoir la compréhension mutuelle, l'échange d'informations et, si possible, la coopération entre les parties prenantes des systèmes MAA dans les secteurs d'application suivants :
 - Aérien • Terrestre • Nautique • Spatial
5. Promouvoir la compréhension et les relations entre la communauté des systèmes MAA et les nouveaux groupes de parties prenantes potentiels, tels que par exemple :
 - Les collectivités territoriales (communes, départements, Länder, provinces, régions)
 - Les entreprises de transport de marchandises et de passagers et autres entreprises de logistique
 - Les concepteurs et exploitants d'aéroports, héliports et de vertiports
6. Rendre les informations spécifiques au secteur, au sens le plus large, plus facilement accessibles à la communauté des systèmes MAA, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, les micro-entreprises et les entreprises individuelles.

Promotion et développement des opérations avec des systèmes MAA

Les objectifs suivants sont également poursuivis par l'association :

1. Promouvoir le développement, la production et l'utilisation sûre de

- systèmes MAA de toutes tailles et dans toutes les classes (et produits et services connexes) pour des applications professionnelles.
2. Promouvoir l'utilisation sûre, commerciale et non commerciale, des systèmes MAA (y compris les opérations d'entreprise, ainsi que les opérations de police, de douane, de garde-côtes, de lutte contre les incendies et de recherche et sauvetage).
 3. Faciliter l'échange d'informations et la coopération dans le domaine des systèmes MAA entre l'industrie (fabricants et opérateurs, prestataires de services), les gouvernements nationaux et régionaux (civils et militaires), les autorités nationales de l'aviation, les prestataires de services de navigation aérienne, les prestataires de services d'information aéronautique, les prestataires de services de transport, prestataires de services maritimes, prestataires de services spatiaux, organismes de formation, centres de recherche et développement, universités, organisations internationales et toutes les autres parties prenantes concernées.
 4. Promouvoir l'établissement, l'acceptation et la mise à jour des réglementations, normes et législations de l'Union européenne, nationales, régionales et internationales concernant l'utilisation de systèmes MAA.
 5. Promouvoir la création et la mise à jour de normes relatives aux systèmes MAA, de certification et de normes de gestion du trafic aux niveaux national, régional et international.
 6. Promouvoir le développement et la mise en œuvre de modalités d'assurance acceptables dans le domaine des systèmes MAA aux niveaux national, régional et international.
 7. Promouvoir le développement et l'introduction de classifications et de terminologies acceptées communes dans le domaine des systèmes MAA aux niveaux national, régional, européen et international.
 8. Promouvoir des règles du jeu équitables en ce qui concerne le déploiement de systèmes MAA dans l'Union européenne.
 9. Fournir un moyen de construire un consensus européen et international sur des sujets d'intérêt pour la communauté des systèmes MAA et proposés par les participants à la fondation.
 10. Donner une voix à la communauté des systèmes MAA au niveau européen et mondial.
 11. Mettre à disposition un forum pour identifier et explorer les opportunités commerciales et les domaines d'intérêt au niveau européen et international au profit de la communauté des systèmes sans pilote.
 12. Faciliter la coordination des efforts nationaux de réglementation (mise en œuvre) au niveau européen et mondial, dans le but de promouvoir l'harmonisation des opérations.
 13. Initier et coordonner des efforts de promotion nationaux, européens et internationaux pour les systèmes MAA, y compris des conférences, des ateliers, des expositions et des événements éducatifs, en tenant compte autant que possible des événements existants.
 14. Inciter et promouvoir la coopération européenne et internationale.
 15. Offrir aux opérateurs et utilisateurs potentiels de données obtenues au moyen de systèmes MAA un forum pour présenter leurs exigences de conception/techniques et opérationnelles aux fabricants potentiels.
 16. Créer un centre de documentation centralisé sur les systèmes MAA (documents réglementaires et autres documents de référence).
 17. Étudier et rechercher des solutions possibles à tout problème lié aux systèmes MAA, en particulier les problèmes scientifiques, techniques, opérationnels, infrastructurels, socio-économiques, sociaux, documentaires, d'assurance et juridiques.



UNITED SYSTEMS EUROPE

SECTEURS D'APPLICATION, DOMAINES, GROUPES DE TRAVAIL ET THEMES

Secteurs d'application

L'association s'efforce d'être impliquée dans le domaine des systèmes MAA (et des technologies associées) à des fins professionnelles [commerciales et non commerciales (y compris au sein des entreprises)] et à des fins de recherche, dans les milieux aériens, terrestres, nautiques et spatiaux.

Domaines d'importance

Les domaines d'intérêt de l'association dans chacun des quatre secteurs d'application appartiennent aux catégories suivantes :

1. Réglementations et normes relatives à l'utilisation professionnelle (non militaire) des systèmes MAA [y compris, entre autres : police, douanes, garde-côtes, lutte contre les incendies, recherche et sauvetage, assistance médicale, logistique, mobilité aérienne urbaine (UAM – Urban Air Mobility), Villes connectées] ;
2. Systèmes, produits et services nécessaires pour soutenir l'exécution d'opérations sûres avec des systèmes MAA ;
3. Tous les services de gestion et d'information requis pour intégrer les systèmes MAA dans l'environnement opérationnel existant ;
4. Soutien aux entités de l'Union européenne (Commission européenne, Parlement européen, agences européennes, entreprises communes) ;
5. Création et adaptation des infrastructures existantes (y compris dans le domaine de la « mobilité aérienne urbaine ») nécessaires pour accueillir les systèmes MAA.
6. Exigences de qualification technique, opérationnelle et du personnel.
7. Enseignement/formation professionnelle et examen des opérateurs de systèmes MAA dans le but d'atteindre un ensemble uniforme de normes de formation en Europe.
8. Sensibilisation des opérateurs de systèmes MAA concernant l'écosystème dans lequel ils se trouvent, aux règles et à la terminologie applicables, aux meilleures pratiques existantes et aux publications pertinentes.
9. Simplification de l'accès aux documents réglementaires nécessaires et aux sites Web où ces documents peuvent être trouvés.
10. Sensibilisation aux avantages sociaux et financiers de l'utilisation de systèmes MAA (en particulier auprès du grand public).
11. Travaux de recherche sur les thèmes ci-dessus pour aider les développements et exigences (techniques, réglementaires, sociétales) futurs.

Groupes de travail

Les actions de l'association dans les domaines d'intérêt de chaque secteur d'application sont menées par des groupes de travail dans, notamment, les catégories suivantes :

1. Formation et qualification
2. Assurance et encadrement juridique (y compris la protection des données et la confidentialité)
3. Opérations
4. Réglementations, normes et utilisation
5. Soutien, promotion et création de sensibilisation
6. Technologie
7. Sécurité [y compris : C3, Cybersécurité/Résilience et systèmes anti-drones (dans les milieux aériens, terrestres, nautiques et spatiaux)]
8. Éducation

Thèmes

A. Secteur des opérations aériennes

Dans le domaine des systèmes MAA pour le secteur de l'aviation, les thèmes suivants sont considérés comme importants par la Fondation :

Éducation, formation, examen et qualification

- Qualification des écoles de pilotage - Harmonisation des objectifs d'apprentissage, des critères de mesure et du processus d'examen à travers l'Europe, dans le but de la reconnaissance mutuelle des qualifications de pilote au sein de l'Europe.
- Harmonisation de la terminologie
- Développement de la formation des opérateurs, de la qualification et des normes associées pour la catégorie opérationnelle spécifique (dans le but d'obtenir une reconnaissance paneuropéenne)
- Pour la catégorie opérationnelle « spécifique » appui au développement de la formation professionnelle des pilotes, ainsi que des qualifications supplémentaires, des examens et des normes connexes (dans le but d'obtenir une reconnaissance paneuropéenne)
- Aide à l'harmonisation des règles de sécurité des sites d'essais, de démonstration et de formation dans l'Union européenne et, si souhaité, la création d'un label européen pour ces sites.
- Développement de l'utilisation des simulateurs de formation des pilotes et des logiciels associés
- Développement de l'utilisation des technologies de réalité virtuelle, de réalité étendue, assistée ou mixte.

Questions opérationnelles

- Mobilité aérienne avancée (AAM – Advanced Air Mobility) :
 - Transport – Transport aérien automatisé de fret, y compris par vols médicaux et d'urgence
 - Transport – Transport aérien automatisé de personnes
 - Mobilité Aérienne Urbaine (UAM – Urban Air Mobility)
 - Logistique urbaine
- Protection des données et confidentialité
- Harmonisation des sujets non actuellement couverts par les réglementations de l'UE (par exemple, les écoles de pilotage ; la formation et la qualification des pilotes et les examens ; les sites de test, de démonstration et de formation)
- Opérations aériennes (au-dessous et au-dessus de 400 pieds au-dessus du sol (AGL – Above Ground Level) ; dans les zones géographiques UAS ; au-dessus de zones clairsemées et densément peuplées ; dans un espace aérien atypique ; au-dessus de territoires contrôlés (CGA – Controlled Ground Area) ; au-dessus de zones urbaines ; dans les régions à trafic contrôlé (CTR – Controlled Traffic Regions)
- Zones géographiques UAS (Géo-zones)
- U-space/gestion du trafic sans pilote (UTM)

Réglementation, normes et utilisation

- Services d'information aéronautique
- Outils d'analyse des risques de sécurité et d'atténuation des risques
- Harmonisation des approches nationales de la mise en œuvre du règlement de l'Union européenne.

Remarque : Toute personne morale ou physique couverte par le règlement de l'Union européenne peut porter à l'attention de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) toute différence alléguée dans l'application des règles entre les États membres. Lorsque de telles différences entravent sérieusement les activités de ces personnes et/ou organisations ou créent d'une autre manière des difficultés importantes, l'AESA et les autorités nationales compétentes des États membres concernés coopèrent pour remédier à ces différences et, si nécessaire, les éliminer immédiatement. Si ces différences ne peuvent être résolues, l'AESA saisira la Commission européenne.

- Évaluations des risques prédéfinies (PDRA – Predefined Risk Assessments) pour des groupes d'utilisateurs spécifiques de systèmes d'avions sans pilote dans l'Union européenne.
- Scénarios standard pour des groupes d'utilisateurs spécifiques de systèmes d'avions sans pilote dans l'Union européenne.

- Organismes notifiés.

Sécurité

- Systèmes anti-drones (dans les milieux aériens, terrestres, nautiques et spatiaux)
- Cybersécurité et cyber-résilience (y compris la protection contre la prise de contrôle frauduleuse de la fonction de commandement et de contrôle par des criminels et des terroristes ; la prise en charge qualifiée de la fonction de commandement et de contrôle par les autorités pour des raisons de sécurité ; la protection de la collecte, du stockage, du traitement et de la transmission des données ; la protection contre l'utilisation de systèmes d'avions sans pilote comme outil de piratage)

Soutien, promotion et sensibilisation

Aide à l'acceptation par le grand public des systèmes MAA (y compris la mise en évidence et la promotion des avantages sociétaux des systèmes sans pilote).

Questions techniques

- Aéroports, héliports et vertiports, et infrastructures, normes et services connexes
- Autonomie & Intelligence Artificielle (IA)
- Couverture géographique et connectivité des réseaux de téléphonie mobile
- Spectre de fréquences et communication (y compris les connexions par satellite)
- Systèmes «Détecter et éviter»
- Identification électronique
- Cellules solaires, piles à combustible (à hydrogène) et stockage d'énergie
- Entraînement hybride/électrique
- Identification à distance du pilote
- Conception de systèmes MAA avec des spécifications techniques correspondant aux exigences définies par l'opérateur pour des opérations spécifiques (développement centré sur la demande).

B. Secteur des opérations terrestres

Les thèmes qui sont considérés comme importants par l'association dans le domaine des systèmes MAA, dans le secteur des opérations au sol.

C. Secteur des opérations nautiques

Les thèmes qui sont considérés comme importants par l'association dans le domaine des systèmes MAA, dans le secteur des opérations sur & sous l'eau.

D. Secteur des opérations spatiales

Les thèmes qui sont considérés comme importants par l'association dans le domaine des systèmes MAA, dans le secteur spatial.

FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION

L'association s'efforce de faciliter l'accès à l'information pour ces membres et les participants de ses travaux en réalisant les actions suivantes:

- 1 Créer une bibliothèque en ligne rendant toutes les informations pertinentes facilement accessibles à tous.
- 2 Suivre les projets de recherche financés par l'UE et maintenir une bibliothèque de leurs résultats, ou fournir des liens vers ceux-ci.
- 3 Suivre les nouveaux projets de recherche financés par l'UE et informer les participants de l'association des opportunités.
- 4 Suivre les projets de recherche (non financés par l'UE) et informer les participants de l'association des opportunités.
- 5 Surveiller les sites web des autorités réglementaires compétentes et maintenir une bibliothèque en ligne de documents pertinents.
- 6 Produire et publier des newsletters et des flashes d'information, et envoyer des notifications automatisées de nouvelles publications aux membres de l'association.



UNITED SYSTEMS EUROPE

COORDINATION

L'association s'efforce de coordonner ses activités avec, entre autres, les organisations suivantes :

Organisations européennes

1. Tous les services concernés de la Commission européenne
2. Toutes les agences et entreprises communes de l'Union européenne concernées
3. Groupe informel d'experts sur les drones de la Commission européenne
4. Autorités nationales d'enquête sur les accidents et Réseau européen des autorités d'enquête sur la sécurité de l'aviation civile (ENCASIA)
5. EUROCONTROL (Organisation paneuropéenne civile /militaire engagée dans le soutien à l'aviation européenne)
6. CEAC - Conférence européenne de l'aviation civile
7. NAARIC - National Aviation Authority Regulation Implementation (un groupe d'autorités nationales de l'aviation ayant pour objectif de coordonner les mises en œuvre nationales de la réglementation de l'UE)
8. Autorités nationales de l'aviation (ANA) des États membres de l'Union européenne
9. Comité européen des régions (CdR)
10. Le Parlement européen

Organisations internationales

1. OACI - Organisation de l'aviation civile internationale
2. OMI - Organisation Maritime Internationale
3. JARUS - Autorités conjointes pour l'élaboration de règles sur les systèmes sans pilote
4. OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques
5. Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'alimentation et l'agriculture
6. Aviation des Nations Unies (ONU)
7. Forum économique mondial

Groupes d'intérêt

1. Organisations non militaires existantes :
 - Au niveau européen (associations paneuropéennes et clusters technologiques fédérés)
 - Au niveau national (associations nationales, fédérations)
 - Au niveau international
2. Organisations militaires et à double usage :
 - Au niveau européen
 - Au niveau national
 - Au niveau international

Organismes de normalisation et groupes de coordination

1. ESCG - European Standards Coordination Group (géré par l'AESA)
2. Organismes européens de normalisation (au niveau européen et national)
3. Autres organismes de normalisation (au niveau international)



UNITED SYSTEMS EUROPE

DOCUMENTS, SERVICES & MUSEE

Rédaction de documents

L'association a pour objectif de rédiger, entre autres, les documents suivants:

1. Documents conceptuels
2. Documents de position
3. Recommandations
4. Rapports
5. Critiques / Commentaires

Centre d'information

Dans le but de sensibiliser, de simplifier et d'augmenter l'accès, notamment pour les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises, l'association a pour objectif de créer un référentiel en ligne de différents types de documents dans différentes langues (ou de fournir des liens vers ces documents), comme par exemple :

1. Documents réglementaires (européens et non européens)
2. Documents liés aux normes
3. Résultats des contrats d'études financés par l'Union européenne
4. Documents académiques
5. Recherche et articles scientifiques
6. Projets de documents
7. Documents de position
8. Recommandations

Prestations de service

L'association a également pour objectif de fournir les services suivants :

1. Créer et tenir un registre en ligne de, entre autres :
 - Des exploitants de systèmes d'aéronefs sans pilote (commerciaux) dans les catégories « spécifique » et « certifiés », et qui sont enregistrés auprès de l'autorité aéronautique nationale compétente, ou fournissent des liens vers les listes pertinentes sur les sites Internet des autorités aéronautiques nationales.
 - Des fabricants/intégrateurs (de systèmes, sous-systèmes, logiciels, composants critiques)
 - Des prestataires de services (y compris prestataires de services de navigation aérienne (ANSP), prestataires de services d'information aéronautique, prestataires de services U-space (USSP), prestataires de services de mobilité aérienne urbaine (UAM), prestataires de services communs d'information (CIS), prestataires de services de communication, organismes d'évaluation de la conformité, écoles de pilotage, assurances, cabinets juridiques, entités qualifiées, organismes notifiés; ou fournir des liens vers les listes appropriées sur les sites web pertinents.
 - Des pôles technologiques
 - Des écoles de formation au pilotage

- Des lieux de test, de démonstration et de formation
 - De tous les projets de recherche sur les systèmes sans pilote financés par l'Union européenne, ainsi que les projets de recherche sur les systèmes MAA financés au niveau régional et national, avec des liens vers leurs sites Web et des liens vers les sections pertinentes du site Web de CORDIS.
 - Des organismes de recherche ayant des activités liées aux systèmes MAA.
 - Des institutions universitaires proposant des programmes et/ou de la recherche liés aux systèmes MAA.
2. Créer et animer des webinaires
 3. Créer et animer des cours en ligne
 4. Organiser et mener des enquêtes (notamment pour les agences de la Commission européenne et de l'Union européenne, et les consortiums financés par l'Union européenne), ainsi que des enquêtes sous-traitées à la Fondation par des tiers
 5. Réaliser des études (y compris des études commandées par des tiers)
 6. Créer, administrer et maintenir un site Web avec des liens d'accès vers toutes les organisations pertinentes
 7. Proposer des normes d'harmonisation des exigences de qualification/sécurité pour les éléments suivants, dans le but d'obtenir une acceptation paneuropéenne et, le cas échéant, d'attribuer des labels d'approbation :
 - Écoles de formation au pilotage
 - Licences de pilote à distance
 - Lieux de test, de démonstration et de formation

Musée

L'association a pour objectif d'initier et de coordonner la mise en place d'un réseau de musées européens pour les systèmes MAA (civils et militaires) avec un centre de connaissances en ligne accessible au public où des documents et des vidéos connexes sont disponibles.

L'association vise à promouvoir la création d'un musée des systèmes MAA dans chaque pays de l'Union européenne. Ces musées nationaux abritent leurs systèmes MAA militaires, civils et produits au niveau national. Les musées nationaux pourraient être fédérés ou interconnectés autrement. Les musées nationaux pourraient saisir leurs documents et vidéos nationaux dans la base de données centrale du centre de connaissances gérée par une organisation qui les chapeaute.

Les expositions temporaires organisées par un musée pourraient être échangées au sein du réseau des musées.



UNITED SYSTEMS EUROPE

INFORMATIONS & PRESTATION DE SERVICES

L'association s'efforce de mettre ses documents et services à la disposition, entre autres, des organisations et groupes d'intérêt suivants :

1. Autorités réglementaires [au niveau national et européen (y compris NAARIC) et international (y compris OACI et JARUS)]
2. Organismes de normalisation
3. Commission européenne (diverses directions générales)
4. Parlement européen
5. Agences et entreprises communes de l'Union européenne
6. Organisations internationales compétentes
7. Groupes d'intérêt européens et internationaux
8. Organisations régionales de développement économique
9. Organismes de recherche
10. Groupes de réflexion et organismes d'études de marché
11. La communauté européenne et internationale des drones
12. La presse spécialisée et généraliste

POLLINISATION CROISEE

L'association s'efforce de :

1. Favoriser la compréhension & les relations entre les différents groupes d'acteurs de l'écosystème de chaque secteur d'activité (aérienne, terrestre, nautique, spatiale).
2. Au sein de chaque secteur d'activité, favoriser la compréhension et la coopération entre:
 - Exploitants de systèmes sans pilote de grande entreprise et :
 - Les PME et micro-entreprises (et vice versa)
 - Les organismes de recherche (et vice versa)
 - Les grands producteurs de systèmes sans pilote et
 - Les PME et micro-entreprises (et vice versa)
 - Les organismes de recherche (et vice versa)
3. Dans le contexte de chaque secteur d'activité, favoriser la compréhension et les relations entre l'écosystème du système sans pilote et les nouveaux entrants potentiels, les clients finaux potentiels et les groupes de parties prenantes, par exemple :
 - Les collectivités territoriales (communes, départements, Länder, provinces, régions)
 - Les entreprises de transport et de logistique
 - Les exploitants d'aérodromes, d'héliports et de vertiports
4. Favoriser la compréhension & les relations entre les différents acteurs de chaque secteur d'activité.



UNITED SYSTEMS EUROPE

STRUCTURE ET FONCTIONS

Soutiens de l'association (SA)

Les SF sont les institutions gouvernementales nationales, les organisations et agences de l'Union européenne, les organisations régionales intergouvernementales et les organisations internationales, qui ont convenu, sans s'engager à y participer, que USE pourrait contribuer à la création et à la croissance d'un marché sûr, harmonisé et durable et socialement acceptable pour les systèmes MAA, dans les domaines aérien, terrestre, nautique et spatial.

Ils encouragent à la création de USE.

Équipe fondatrice (EF)

L'EF est un groupe constitué de représentants d'organisations et de personnes du secteur aérien ayant contribué à la constitution de l'association USE.

Comité fondateur (CF)

Le CF se compose des membres de l'EF qui ont accepté d'être membres de l'équipe de gestion initiale (EGI) et une prise de fonction temporaire [Conseil d'Administration (CA), Conseil de surveillance (CS), Conseil consultatif (CC), Secrétaire général (SG)] pour une période d'un an, afin de permettre l'enregistrement de l'association.

Les positions EGI des membres CF seront automatiquement maintenues dans l'équipe de gestion régulière (EGR), sauf intention contraire exprimée par l'intéressé.

La CF est chargée d'organiser, dans les 12 mois suivant l'enregistrement de la fondation, la première Assemblée des Participants, où des membres supplémentaires de l'EGR seront élus.

Conseil d'administration (CA)

Le CA gère l'association conformément aux directives du Conseil de surveillance, en tenant compte de l'avis du Conseil consultatif et en coordination avec le Secrétaire général.

Le CA :

- représente les secteurs d'activité reconnu par USE (aérien, terrestre, nautique, spatial)
- s'occupe des questions politiques.
- définit les cotisations annuelles et établit le budget de la fondation.
- est responsable de l'approbation de :

- sous-groupes techniques
- tous les livrables
- tous les documents à présenter à l'Assemblée des Participants
- représente l'association vers le monde extérieur.
- propose des candidats pour le CdS et le CC.

Candidats : Membres de l'association
Elus par : Assemblée des participants
Nombre de membres : 3 au minimum (de différents États membres de l'UE)
Durée du mandat : 2 ans (renouvelable)
Rémunération : Aucune

Conseil de surveillance (CS)

Le CS soutient le Conseil d'administration dans la détermination des politiques, la supervision de la gestion et exerce une fonction de surveillance dans ces domaines.

Candidats : Sélectionnés par le Conseil d'Administration
Proposés par : Conseil d'administration
Confirmés par : l'Assemblée des Participants à la majorité absolue
Nombre de membres : 3 au minimum & 5 au maximum
Durée du mandat : 2 ans (renouvelable)
Rémunération : Aucune

Conseil consultatif (CC)

Le CC fournit au CA, sans engagement, des conseils d'expert concernant les activités en cours et potentiellement futures de l'association.

Les membres du CC ne sont pas des membres de l'association.

Candidats : Représentants de la Commission européenne, des agences de l'UE, des autorités nationales, des experts impartiaux reconnus
Nommés par : Conseil d'administration
Nombre de membres : 3 au minimum & 5 au maximum pour chaque secteur participant
Durée du mandat : 2 ans (renouvelable)
Rémunération : Aucune



UNITED SYSTEMS EUROPE

Secrétaire général (SG)

Le SG:

- gère le Secrétariat et tient le CA informé des activités quotidiennes (y compris la situation financière).
- se coordonne avec le comité sectoriel et le CA.
- est responsable de la production et de la diffusion de toutes les communications internes et externes et de l'organisation de l'Assemblée des Participants.
- représente l'association vers le monde extérieur.

Candidats :	Sélectionnés par le CA
Nommé par :	CA en coordination avec le Conseil de surveillance
Durée du mandat :	2 ans (renouvelable)
Responsabilité :	Gestion du Secrétariat.
Rémunération :	Oui (le montant est décidé par le CA en coordination avec le CS)

Secrétariat (SEC)

En coordination avec le SG, le SEC administre l'association (y compris le registre des coûts et avantages et les comptes annuels), le site web, les bases de données, le blog, la newsletter, les outils collaboratifs en ligne, la bibliothèque de documents et la préparation de toutes les communications.

Conformément aux décisions du CA, relayées via le SG, le SEC traite les demandes des participants et émet & envoie les factures correspondantes.

En coordination avec le SG, le SEC est responsable de l'organisation des événements.

Candidats :	Sélectionnés par le SG
Nommés par :	CA en coordination avec le SG.
Rémunération :	Oui (le montant est décidé par le SG en coordination avec le CA)

Comité sectoriel (CS) - Président et vice-président(s)

Le Comité sectoriel représente les positions des Groupes de travail.

Le Comité sectoriel se coordonne étroitement avec le SG.

Candidats :	Chefs de groupe de travail
Élus par :	Les Chefs de groupe de travail.
Nombre de membres :	3 au minimum – 8 au maximum
Rémunération :	Aucune

Chef de groupe de travail et rapporteur

Ils gèrent conjointement un Groupe de travail, définissent les livrables et sont responsables du démarrage et de la gestion des éventuels Sous-groupes techniques après approbation du CA.

Ils sont élus par les membres du Groupe de travail concerné parmi ses participants.

Groupes de travail (GT)

L'adhésion est ouverte à tous les membres de l'association. Les GT produisent les livrables prévus dans le mandat qui leur est confié par le CS.

Les GT se réunissent sur une base ad hoc.

Tous les livrables sont soumis au CA pour approbation avant publication.

Sous-groupes techniques (SGT)

Peuvent être proposés par les chefs de groupe ou les participants pour traiter de questions techniques ou opérationnelles spécifiques. Les SGT se réunissent sur une base ad hoc. Les SGT se terminent lorsque le livrable défini a été fourni et approuvé par le CA.

Livrables

Les livrables entrent dans les catégories suivantes :

- Documents conceptuels
- Documents de position
- Recommandations
- Rapports
- Critiques / Commentaires

Assemblée des participants (AP)

A lieu au moins une fois par an. De plus, une AP peut être appelée par le CA si cela est jugé nécessaire. Tous les participants peuvent y assister. L'AP élit le Conseil consultatif et confirme le Conseil de surveillance.

Participants

Voir pages suivants.

Secteurs d'activité

Les secteurs concernant les opérations de systèmes MAA terrestres, nautiques et spatiales, sont organisés de la même manière que le secteur aérien.



UNITED SYSTEMS EUROPE

ÉQUIPE DE GESTION INITIALE - MEMBRES NOMMÉS

Comité fondateur (CF)	CC - Conseil consultatif (CC)	CA - Conseil d'administration (CA)	Conseil de surveillance (CS)	Secrétaire Général (SG)	Secrétariat (SEC)
Qté de personnes (min.)	2 (✪ Aérien)	3 (✪ Aérien)	3 (✪ Aérien)	1	1
Qté de personnes (max.)	5 (✪ Aérien)	●	●	●	●
Mandat (durée)	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Rémunération	●	●	●	■	■
Membre de l'association	●	■	■	◆	◆
Symboles ✪ = Secteur d'activité ■ = Oui ● = Pas applicable ◆ = Pas nécessaire					
Le CF est composé de représentants d'organisations du secteur aérien qui ont accepté de constituer USE et assumer les postes CC, CA, CS et SG au sein de l'équipe de gestion initiale (EGI) pour une période d'un an, afin d'enregistrer l'association. Les positions des membres du CF dans l'EGI sont automatiquement maintenus au sein de l'équipe de gestion régulière (EGR), sauf intention contraire exprimé par l'intéressé. Le CF organisera la première Assemblée des Participants (AP) dans les 12 mois suivant l'enregistrement de USE. L'EGR sera élue lors de la premier AP.					

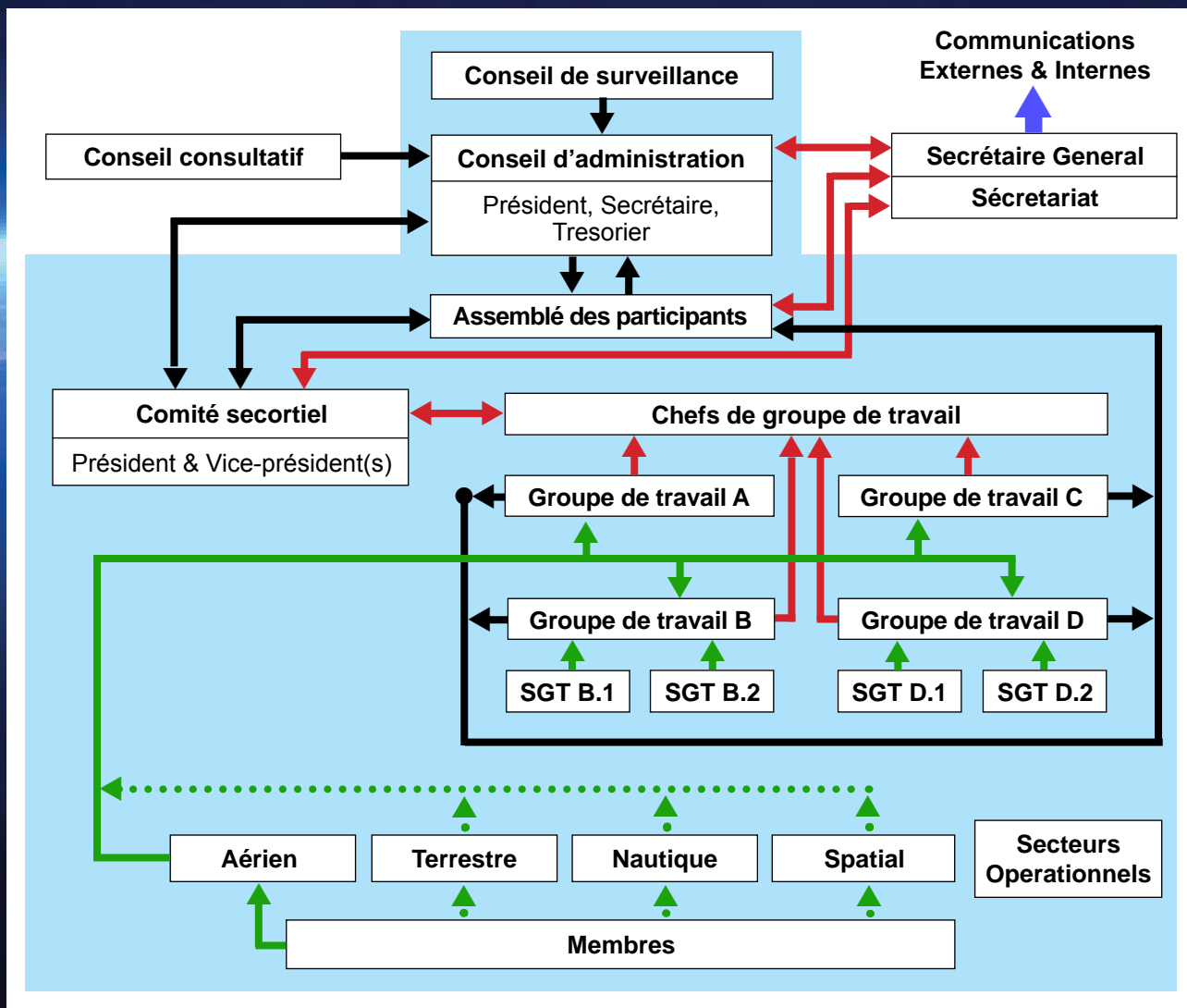
ÉQUIPE DE GESTION REGULIÈRE - MEMBRES ELUS

Gestion de USE	Conseil consultatif (CC)	Conseil d'administration (CA)	Conseil de surveillance (CS)	Secrétaire Général (SG)	Secrétariat (SEC)
Qté de personnes (min.)	3 (chaque ✪)	3 (chaque ✪)	3 (chaque ✪)	1	1
Qté de personnes (max.)	5 (chaque ✪)	●	5 (chaque ✪)	◆	●
Venant de différents pays	■	■	■	◆	◆
Mandat (durée)	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	◆
Rémunération	●	●	●	■	■
Membre de l'association	●	■	■	◆	◆
Les candidats doivent :					
- être résident de l'UE	■	■	■	■	■
- maîtriser l'anglais + une langue supplémentaire	■	■	■	■	■
- maîtriser > 2 langues	◆	❖	❖	❖	❖
Symboles ✪ = Secteur d'activité ■ = Oui ● = Pas applicable ◆ = Pas nécessaire ❖ = Préférable					
Remarques Une organisation ne peut pas siéger simultanément au CA et au CS. USE reconnaît 4 Secteurs d'Activité : Aérien, Terrestre, Nautique, Spatial					
Candidats participants possibles					
Conseil consultatif (sur invitation du CA)	Autorités régionales (départements, «Länder», communes, provinces, régions), organisations régionales intergouvernementales (BeNeLux), entités gouvernementales (ministères, agences, organismes publics), Commission européenne, agences de l'UE, organisations internationales, experts indépendants individuels				
Conseil d'administration & Conseil de surveillance	Exploitants, producteurs, prestataires de services, clients actuels & futurs, pôles technologiques, pôles industriels, groupements d'intérêt national, groupements d'intérêt européen, groupements d'intérêt international, organisations non gouvernementales (ONG), universités, organismes de recherche, experts				



UNITED SYSTEMS EUROPE

FLUX DE COMMUNICATIONS



Explication des codes couleur	
Affaires de gestion	→ (Red arrow)
Participation aux travaux	→ (Green arrow)
Participation future	→ (Dotted Green arrow)
Surveillance / Organisation	→ (Black arrow)
Participants	■ (Light Blue box)

Langue
Sauf disposition contraire de la loi, toutes les communications seront en anglais.



UNITED SYSTEMS EUROPE

PARTICIPATION

6 Catégories de participants

- 1 Représentants de l'industrie :
 - Exploitants / opérateurs
 - Producteurs
 - Entreprises et organisations prestataires de services
 - Clients actuels et futurs (des opérateurs)
 - Pôles technologiques et industriels
 - Groupes d'intérêt nationaux, européens et internationaux
- 2 Universités, instituts de recherche et centres de connaissances
- 3 Entités publiques chargées du développement économique et/ou industriel.
- 4 Organisations internationales.
- 5 Consortiums subventionnés par l'Union européenne.
- 6 Autres parties prenantes.

1. REPRESENTANTS DE L'INDUSTRIE

Exploitants de systèmes MAA [commerciaux & non commerciaux opérations (y compris opérations au sein de l'entreprise), comprenant le transport de marchandises et de passagers] – Privés et publics.

Les opérateurs « Corporate » peuvent inclure des sociétés gérant :

- Aéroports
- Canaux
- Réseaux électriques
- Autoroutes
- Réseaux ferroviaires
- Vertiports
- Décharges
- Ponts
- Barrages
- Ports
- Installations offshore
- Rivières
- Fermes
- Mines
- Téléphériques
- Digues
- Héliports
- Réseaux de pipeline
- Tunnels
- Forêts

Producteurs de :

- **Systèmes MAA** de toutes les classes et formes (pour une utilisation dans les milieux aériens, terrestres, nautiques et spatiaux, y compris le transport de marchandises et de personnes).
- **Éléments du système** (y compris : stations de contrôle à distance, stations de ralliement/d'amarrage/auto-chargement à distance, systèmes de chargement et de déchargement (automatiques) de cargaison, systèmes d'attache, systèmes de lancement et de récupération et vertiports
- **Systèmes de communication** (y compris : Commande, contrôle et communication, systèmes de télémétrie, antennes, systèmes de suivi et transpondeurs.
- **Sous-systèmes** [y compris : charges utiles d'imagerie et sans imagerie, moteurs (y compris électriques et hybrides), trains

d'atterrissage, pilotes automatiques, systèmes de commandes de vol, systèmes de navigation, systèmes de positionnement, servos, systèmes de détection et d'évitement, systèmes d'évitement d'obstacles, E- systèmes d'identification, capteurs de vol, plates-formes gyrostabilisées, produits liés à l'énergie (y compris : cellules solaires, piles à hydrogène, stockage d'énergie)].

- **Logiciels** [y compris les logiciels liés à l'ATM, à l'UTM et à l'U-space, et à l'intelligence artificielle (IA)].
- **Composants critiques.**
- **Simulateurs de formation et autres outils de formation.**
- **Systèmes anti-drones** (aériens, terrestres, nautic, spatial)

Entreprises et organisations prestataires de services [y compris services de navigation aérienne (ANSP), services d'information aéronautique, services U-space (USSP), services de mobilité aérienne urbaine (UAM), services d'information communs (CIS), services de communication (y compris les réseaux de téléphonie mobile et les services par satellite), spécialistes des fréquences, « entreprises de traitement d'images et de données, entreprises de maintenance, de réparation et de révision, spécialistes de la protection des données et de la vie privée, agences de conformité, écoles de pilotage, centres de formation, spécialistes des examens, compagnies d'assurance / spécialistes, cabinets d'avocats/experts juridiques, entités qualifiées, organismes notifiés, sites de test, de démonstration et de formation, ainsi que fournisseurs d'autres services d'intérêt pour la communauté des systèmes sans pilote].

Clients actuels et futurs des opérateurs commerciaux et/ou des sociétés de traitement de données.

Pôles technologiques et industrielles.

Groupes d'intérêt nationaux, européens et internationaux:

- dans le domaine des systèmes MAA (pour une utilisation dans les milieux aériens, terrestres, nautiques et spatiaux).
- Avec des activités pertinentes pour les secteurs mentionnés au point ci-dessus.

2. UNIVERSITES, INSTITUTS DE RECHERCHE ET CENTRES DE CONNAISSANCES (publics et privés).
3. ENTITES PUBLIQUES CHARGEES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET/OU INDUSTRIEL
4. LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES [y compris EUROCONTROL et les organisations non gouvernementales (ONG) reconnues].
5. CONSORTIUMS SUBVENTIONNES PAR L'UNION EUROPEENNE
6. AUTRES PARTIES PRENANTES.



UNITED SYSTEMS EUROPE

COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Les participants peuvent être **européens** et **non européens**

- 1 L'Europe se définit comme suit :
 - **États membres de l'Union européenne**
Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Croatie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Rép. Tchèque, Suède
 - **Régions extérieures des États membres de l'Union européenne:**
France : Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin
Portugal : Açores, Madère
Espagne : Îles Canaries
 - **Pays et territoires d'outre-mer des États membres de l'Union européenne**
Danemark : Groenland
France : Polynésie française, Terres australes & antarctiques françaises, Nouvelle-Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna
Pays-Bas : Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin
 - **Micro-États européens**
Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, Cité du Vatican
 - **Pays et territoires associés aux programmes de subventions de l'Union**
Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Îles Féroé, Géorgie, Islande, Israël, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Tunisie, Turquie, Ukraine - Canada (sous évaluation par l'UE)
 - **Suisse**
 - **Royaume-Uni**
- 2 Les Participants non européens ont leur siège et/ou leur principal lieu de production dans un pays qui ne relève pas de l'Europe (telle que définie ci-dessus).

MOYENS FINANCIERS

Le patrimoine de l'association peut consister en :

1. Les cotisations des membres, dont le montant est déterminé par le conseil d'administration ;
2. Revenus des activités de l'association, tels que le produit des projets, conférences et ateliers, services rendus, publications, dons, honoraires et fonds externes ;
3. Subventions ;
4. Les legs et ce qui est obtenu par héritage, ainsi que
5. Autres bénéfiques.



UNITED SYSTEMS EUROPE

SECTEURS D'ACTIVITE ET GROUPES DE TRAVAIL

Secteurs d'activité des Participants

Aérien

Terrestre

Nautique

Spatial

Groupes de travail dans chaque secteur d'activité

- 1 Formation & qualification
- 2 Assurance & juridique (y compris la protection des données et de la vie privée)
- 3 Opérations
- 4 Réglementations, normes et utilisation
- 5 Soutien, promotion et sensibilisation
- 6 Technologie
- 7 Sécurité [y compris : C3, Cybersécurité/Résilience et Systèmes anti-drones (aériens, terrestres, nautiques, spatiaux)]
- 8 Éducation

Remarque : Groupes de travail supplémentaires (si nécessaire).

Groupes de travail et Sous-groupes techniques

Les participants à un Groupe de travail définissent les sujets des Sous-groupe techniques souhaités.

Le Chef de Groupe de travail et le Chef de Sous-groupe technique soumettent conjointement la proposition de constituer un Sous-groupe technique au Comité Sectoriel pour approbation.

Le Comité Sectoriel définit le mandat du Groupe de travail et le soumet ensuite au Conseil d'administration pour approbation.

Un participant peut participer à un maximum de 3 Sous-groupes techniques en même temps.

Chefs de Groupe de travail & de Sous-groupe technique

Chaque groupe de travail et sous-groupe technique a un chef.

Les chefs de groupe de travail sont élus par les participants au groupe de travail.

Les chefs de groupe de travail forment conjointement le comité sectoriel.

Le chef du sous-groupe technique est élu par les participants du sous-groupe technique.